

MAIRIE de MIOS

Mios, le 12 Juin 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MARDI 18 JUIN 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la décision n°13/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel de tourisme (canoës et accessoires) pour la halte nautique de la ville de Mios.
2. Compte rendu de la décision n°14/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée pour la fourniture, l'installation et la maintenance de trois radars pédagogiques indicateurs de vitesse, permanents amovibles.
3. Compte rendu de la décision n°15/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée pour la vérification et l'entretien du parc extincteurs des bâtiments communaux.
4. Représentation des communes dans les communautés de communes – composition de la future assemblée communautaire de la COBAN.
5. Vote de subventions municipales exceptionnelles aux associations ayant concouru à l'organisation des activités de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et de la jeunesse (ARVEJ) au titre de la saison 2012-2013.
6. Fixation des tarifs de vente de produits au camping-caravaning municipal de l'Eyre*** à compter du 1^{er} juillet 2013.
7. Fixation des tarifs des camps d'été proposés dans le cadre des activités déployées par l'accueil de loisirs sans hébergement.
8. Modification du tableau des effectifs : suppression de postes (art. 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) intégrant l'augmentation du temps de travail d'un agent territorial occupant le grade d'Adjoint d'Animation de 20h à 28h par semaine.
9. Maintien du montant de l'IEMP aux agents concernés par la diminution du montant qui leur était appliqué antérieurement, suite à la parution de l'arrêté du 24 décembre 2012.
10. Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2013 de la commune de Mios.
11. Délibération du conseil municipal décidant de rapporter la précédente délibération du 23 mai 2013 relative au désistement de la commune de Mios de son projet d'acquisition de la parcelle AN n°99 appartenant à Monsieur Jacques LAVIGNE au profit de la société concessionnaire de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre.
Décision de la ville de se rendre acquéreur de cette unité foncière, conformément à la délibération du 13 décembre 2012 déjà approuvée.
12. Acquisition amiable par la commune de Mios de la parcelle cadastrée section AA n°13 d'une contenance approximative de 3.843 m² sise au lieu-dit « Andron Est », appartenant à Monsieur Jean-Claude SALVANÉ, au prix estimé par le service France Domaine de 175.000 €.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de Mios, de signer le sous-seing privé à l'intervenir à cet effet pour un achat ferme par la commune en 2014.
13. Dénomination de rues.

14. Conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire concernant la réalisation de travaux de voirie, réseaux divers et aménagements extérieurs sur le territoire de la commune de Mios.

Autorisation donnée à M. François CAZIS, Maire, de sélectionner plusieurs sociétés candidates, au nombre de 5, en vue de les mettre en concurrence lors de la passation de marchés subséquents.